

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2013 POINT

SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

SEDIF

Adhésion des communautés d'agglomération Plaine Commune pour la commune de Saint-Ouen et Le Parisis pour les communes de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny

EXPOSE DES MOTIFS

Le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Le Parisis pour les communes de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny, ainsi que le conseil communautaire de la communauté d'agglomération Plaine Commune pour la commune de Saint-Ouen ont demandé leur adhésion au SEDIF par délibérations respectives du 26 novembre 2012 et du 28 mai 2013.

Le comité syndical du SEDIF a approuvé ces demandes d'adhésion par délibération en date du 20 juin 2013.

Conformément à l'article L.5211-18 du code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal de chaque commune membre du SEDIF doit se prononcer sur l'admission de tout nouveau membre au syndicat.

Je vous propose donc d'accepter ces adhésions au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF).

P.J. : délibération du SEDIF.

**SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
SEDIF**

Adhésion des communautés d'agglomération Plaine Commune pour la commune de Saint-Ouen et Le Parisis pour les communes de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-18, L.5212-1 et suivants,

vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

vu la loi n°88-13 du 5 janvier 1988 modifiée relative à l'amélioration de la décentralisation,

vu la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 modifiée relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

vu la délibération en date du 26 novembre 2012 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Le Parisis portant demande d'adhésion au SEDIF pour les communes de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny,

vu la délibération en date du 28 mai 2013 du conseil communautaire de la communauté d'agglomération Plaine Commune portant demande d'adhésion au SEDIF pour la commune de Saint-Ouen,

vu la délibération du 20 juin 2013 du comité syndical du SEDIF approuvant ces deux demandes d'adhésion, ci-annexée,

considérant que les communes membres du SEDIF doivent se prononcer sur ces adhésions,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE UNIQUE : ACCEPTE l'adhésion au SEDIF de la communauté d'agglomération Le Parisis pour les communes de Bessancourt, Franconville, Sannois et Taverny et de la communauté d'agglomération Plaine Commune pour la commune de Saint-Ouen.

TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 1^{ER} OCTOBRE 2013
RECU EN PREFECTURE
LE 1^{ER} OCTOBRE 2013
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 30 SEPTEMBRE 2013